



Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22/12/2020

ID : 063-200071199-20201221-CCPL\_2020\_152-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 15 décembre 2020

Date d'affichage : 15 décembre 2020

### SEANCE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Agoulin.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude DESNIER  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

##### Absents :

Stéphane HOUSSIER  
Guillaume LAURENT  
Pierre LYAN  
Matéo MOREL

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-152 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE L'ESPACE ENFANCE-JEUNESSE A AIGUEPERSE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

L'objectif du maître d'ouvrage est de définir un APD en accord avec le programme de l'opération, tel qu'il a été validé par les élus du conseil communautaire, tout en visant une enveloppe financière acceptable pour la communauté de communes Plaine Limagne.

Afin de respecter les exigences de la Région pour valider définitivement la subvention réservée au Contrat Ambition Région (soit 600 000 €), et les exigences du conseil départemental pour valider la subvention réservée au CTDD (soit 861 120 €), la délibération validant définitivement l'APD doit être prise avant le 31/12/2020.

Acceptée à la majorité lors de la réunion du conseil communautaire du 8 décembre 2020, la proposition de l'exécutif et du comité de pilotage en charge du suivi du projet est de remettre en question l'entité RAM du programme, d'étudier d'autres pistes de mutualisation (mutualiser le RAM avec des salles de l'ALSH) ou d'autres pistes de locaux. L'enveloppe financière de l'opération est donc augmentée pour maintenir la qualité de l'opération.

Au stade de l'APD, le financement de l'opération est présenté à **3 969 943 € HT** pour une superficie totale de **1 063 m<sup>2</sup>**.

Dépenses	Montant € HT
Honoraires	280 121
Travaux (désamiantage, fondations spéciales, rafraîchissement des locaux)	2 390 000
Mandat - Tirage - Publicité - Branchements	67 381
Imprévus - Actualisation - Révision	342 441
Acquisitions	210 000
	<b>3 289 943 €</b>

Dépenses complémentaires	Montant € HT
Fouilles archéologiques (5 offres analysées)	580 000
Mobilier - équipement extérieur	100 000

**Les financements assurés sont rappelés :**

Financeurs	Subventions €
Conseil Régional ARA - Contrat Ambition Région (30 % de 2 000 000 €)	600 000
Département PDD - CTDD (dépense subventionnable 2 600 000 €)	861 120
DETR (30 % sur 500 000 € HT Plafond travaux)	150 000
<b>Total subventions (environ 50 % du HT hors fouilles/mobilier)</b>	<b>1 611 120</b>

D'autres pistes de financement sont à confirmer: le FNAP pour le financement des fouilles archéologiques (de 0 à 50 % du montant HT), la CAF pour le financement de l'opération (la performance énergétique est prise en compte pour le montant de la subvention) et du mobilier, le FSIL qui peut se cumuler avec la DETR.

L'architecte Christophe PERICHON et Karine PAULHAC de l'OPHIS présentent le planning prévisionnel de l'opération et les plans du projet, au stade de l'APD.

Après débat,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (4 abstentions),

- de valider l'APD ainsi que le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention (Conseil Régional, Département et DETR),
- d'inscrire les crédits au budget 2021,
- de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

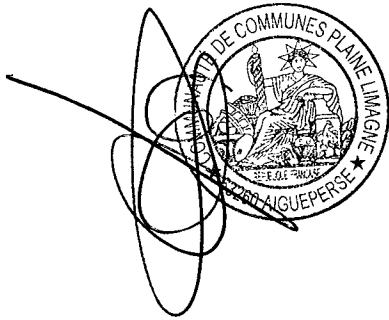
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 22/12/2020

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

